



30 novembre 2005

C 37/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 7 décembre 2005)

Rénovation du Collège de Mallieu et de ses abords

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la rénovation du Collège de Mallieu et de ses abords, en référence au préavis N° 12/2002, dont le total d'investissement accordé s'élève à Fr. 3'500'000.--, selon la répartition suivante :

- Rénovation du Collège Fr. 2'974'000.--
- Reconstruction de la piste de rink-hockey Fr. 526'000.--

La situation définitive est la suivante :

- Crédit d'investissement total accordé Fr. 3'500'000.--
- Rénovation du Collège Fr. 2'706'780.60
- Reconstruction de la piste de rink-hockey Fr. 580'907.80
- Total des dépenses Fr. 3'287'688.40
- Solde non dépensé (6.06%) Fr. 212'311.60

L'augmentation du coût de la reconstruction de la piste de rink-hockey est due aux travaux de conduite de raccordement du gaz du Collège, réalisés simultanément à ceux de la reconstruction de la piste.

Le solde non dépensé est dû principalement aux prix favorables de la mise en concurrence des entreprises selon la Loi sur les marchés publics ainsi qu'à certains travaux non réalisés (remplacement des protections solaires, peinture des salles de classes et des couloirs).

Les subventions et indemnités sollicitées dans le cadre de ce projet s'élèvent à Fr. 121'000.--, selon la répartition suivante :

- Subvention pour la piste de rink-hockey
par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS),
fonds du sport Fr. 92'000.--
- Indemnité de l'assurance dégâts d'eau
par la Mobilière Assurances Fr. 29'000.--

Le montant versé par l'assurance est une participation à la remise en état de l'appartement du concierge suite à des dégâts d'eau antérieurs à la rénovation du Collège.

Tenant compte de ces subventions et indemnités, le coût net des travaux à charge de notre collectivité s'élève à Fr. 3'166'688.40.

LA MUNICIPALITE